

La Polygamie

La polygamie était un mode de vie jusqu'à ce que le Coran soit révélé il y a 1400 ans. Quand la terre était jeune et sous-peuplée, la polygamie était un moyen de la peupler et d'implanter les être humains nécessaires pour exécuter le plan de Dieu. Au moment où le Coran fut révélé, le monde avait suffisamment été peuplé, et le Coran a mis les premières limites à la polygamie.

La polygamie est autorisée dans le Coran, mais sous certaines circonstances strictes à respecter. Tout abus de cette permission divine amène à un châtement sévère. Ainsi, bien que la polygamie soit autorisée par Dieu, il nous incombe d'examiner attentivement nos circonstances avant de dire qu'une relation polygame particulière est permise.

Notre parfait exemple ici est le prophète Mohammed. Il a été marié à une seule femme, Khadijah, jusqu'à ce qu'elle mourût. Il eut tous ses enfants, excepté un, de Khadijah. Ainsi, elle et ses enfants jouirent de toute l'attention du Prophète durant tout le temps qu'elle était mariée avec lui ; vingt-cinq ans. À toutes fins utiles, Mohammed avait une seule épouse – de l'âge de 25 à 50 ans. Durant les 13 dernières années de sa vie, il se maria avec les veuves âgées de ses amis qui laissèrent beaucoup d'enfants. Les enfants avaient besoin d'un foyer complet, avec une figure paternelle, et c'est ce que le Prophète leur a procurés. Procurer une figure paternelle aux orphelins est la seule circonstance spécifique dans l'approbation de la polygamie mentionnée dans le Coran (4:3).

Hormis son mariage avec des veuves, mères d'orphelins, il y eut trois mariages politiques dans la vie du Prophète. Ses amis proches Abou Bakr et Omar insistèrent pour qu'il épouse leurs filles, Aisha et Hafsa, afin d'établir des liens familiaux traditionnels entre eux. Le troisième mariage était avec Marie l'Égyptienne ; elle lui fut donnée comme geste d'amitié politique de la part de dirigeant d'Égypte.

Cet exemple parfait nous dit qu'un homme doit donner toute son attention et sa loyauté dans le mariage à son épouse et ses enfants afin d'élever une famille saine et heureuse.

Le Coran accentue les limites à la polygamie en des termes très forts : « ***Si vous craignez que vous ne deveniez injuste, alors vous vous contenterez d'une seule.*** » (4:3) « ***Vous ne pouvez jamais être équitables en ayant à faire à plus d'une femme, peu importe les efforts que vous faites.*** » (4:129)

Les restrictions Coraniques contre la polygamie indiquent la possibilité d'abuser des lois de Dieu. Par conséquent, à moins que nous ne soyons absolument sûrs que les lois de Dieu ne seront pas violées, il est préférable de résister à nos pulsions et de nous éloigner de la polygamie. Si les circonstances ne dictent pas la polygamie, il est préférable de donner toute notre attention à une seule femme et à une seule lignée d'enfants. Le bien-être psychologique et social des enfants, spécialement dans les pays où la polygamie est interdite, dicte presque invariablement la monogamie. Quelques critères de base doivent être respectés lorsqu'on envisage la polygamie:

1. Elle doit réduire la peine et la souffrance et ne pas causer de peine et de souffrance.
2. Si vous avez une famille jeune, il est presque certain que la polygamie est un abus.
3. La polygamie dans le but de substituer une femme plus jeune est un abus de la loi de Dieu (4:19).
